



ESQUIEZE – SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2019

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos, Y Lafon, O.Memain, J.Places.

Absents excusés : Th.Lassalle-Carrere

Secrétaire de séance : JM Dellac

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

2. Restructuration des écoles

Le Plan d'Actions 2017-2020 pour les écoles rurales dans le département des Hautes Pyrénées, a engagé les communes ayant des écoles, à reconsidérer leur structure scolaire pour envisager au mieux le tissu scolaire sur le plan du territoire et non plus uniquement sur celui de la commune. Après débat, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'ouverture d'une école primaire à 3 classes en lieu et place de l'actuelle école élémentaire à 2 classes et de celle de l'école maternelle à 1 classe. Cette décision permettra ainsi, tant que les effectifs seront significatifs de maintenir une école à 3 classes.

3. Cession partielle de la parcelle B 966 (SCI LUDAURE-LAVANTES)

Pour réaliser les travaux de requalification urbaine du centre-ville, la SCI Ludaure-Lavantès accepte de céder à la commune une partie de la parcelle B 966 afin de régulariser un accès par escalier construit par la commune entre le parking municipal place Montblanc et le devant de l'ancienne gare. Cette cession ne pourra se faire qu'en contrepartie d'une prolongation du mur existant qui sépare les propriétés SCI LUDAURE/MAIRIE ESQUIEZE SERE, la réalisation d'un nouveau mur délimitant un passage de 1.40m et un déplacement du portail actuel. Pour ce faire, les services du cadastre proposent de modifier la parcelle 966 en 1081 et 1082 (cf plans joints en annexe). Monsieur Lavantès cède à titre gracieux la parcelle B 1082 d'une superficie de 8m².

Toutes les charges afférentes à cette modification seront à la charge de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces modifications et donne pouvoir au Maire pour signer tout document traduisant ces modifications.

4. Décision budgétaire Modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur le budget "lotissement" les crédits prévus pour les travaux sont insuffisants et propose de les compenser en effectuant un transfert du compte "subvention exceptionnelle" d'un montant de 6 000€.

Le Conseil accepte à l'unanimité les mouvements de crédits proposés.

5. Divers

Aménagement centre-ville : les prêts ne sont toujours pas acquis malgré une recherche soutenue de la part de notre courtier OCTOCONSEIL. Des propositions sont en attente de la part de la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il faut noter que certaines banques consultées n'ont pas souhaité répondre compte tenu des difficultés financières du SIVOM de l'Ardiden pour lequel la commune est membre.

Mur cimetière de Sère : les travaux réalisés par l'entreprise LBTP sont terminés sauf quelques finitions qui seront réalisées en février 2019

BAA-PUYOULET Christian	
BROUEILH M-Lise	
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	
DUCOS Sandrine	
LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	absent
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	
VUILLAUME Patrice	